



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE**

Nombres de membres			Séance du jeudi 11 avril 2024
Afférents au Conseil Municipal 23	En exercice 22	Qui ont pris part à la délibération 18 (+4)	L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-neuf heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Date de la convocation :  
04 / 04 / 2024

**N° : 24 AVR A**  
**OBJET :**  
**BUDGET  
PRIMITIF 2024**  
-  
Budget principal

**Présents :** Annie AROURI, Véronique ASNAR, Emilia BRULE, Denis CREVOISIER, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Emmanuel MICHAUD, Nathalie MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE et Guillaume SAILLARD.

**Absents excusés :** Aline LACROIX (pouvoir à Alain JEANNIER), Magali LAHU (pouvoir à Véronique ASNAR), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE) et Virginie REYBIER (pouvoir à Sandrine DUTOIT).

Magali PHILIPPE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VOTE, à l'unanimité,**

- Le budget principal qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES €		RECETTES €	
	CR	2024	CR	2024
<b>Fonctionnement</b>		2 395 843		2 395 843
<b>Investissement</b>	313 739	2 331 880	721 453	1 924 166

- La section de fonctionnement au niveau du chapitre et la section d'investissement au niveau du chapitre.

Ainsi délibéré le 11 avril 2024

Philippe PASSOT  
Maire



Magali PHILIPPE  
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les  
signatures.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE**

Nombres de membres			Séance du jeudi 11 avril 2024
Afférents au Conseil Municipal 23	En exercice 22	Qui ont pris part à la délibération 18 (+4)	L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-neuf heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Date de la convocation :  
04 / 04 / 2024

**N° : 24 AVR B**

**OBJET :**

**BUDGET  
PRIMITIF 2024**

-

**Assainissement**

**Présents :** Annie AROURI, Véronique ASNAR, Emilia BRULE, Denis CREVOISIER, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Emmanuel MICHAUD, Nathalie MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE et Guillaume SAILLARD.

**Absents excusés :** Aline LACROIX (pouvoir à Alain JEANNIER), Magali LAHU (pouvoir à Véronique ASNAR), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE) et Virginie REYBIER (pouvoir à Sandrine DUTOIT).

Magali PHILIPPE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Acte rendu exécutoire après

Affichage ou notification

Le : **15 AVR. 2024**

Et dépôt en Sous-préfecture

Le : **15 AVR 2024**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VOTE**, à l'unanimité, le budget assainissement (établi hors T.V.A.) au niveau du chapitre :

	DEPENSES €		RECETTES €	
	CR	2024	CR	2024
<b>Exploitation</b>		280 014		280 014
<b>Investissement</b>	34 200	251 452		285 652

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.

Ainsi délibéré le 11 avril 2024

Philippe PASSOT  
Maire



Magali PHILIPPE  
Secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE**

Nombres de membres			Séance du jeudi 11 avril 2024
Afférents au Conseil Municipal 23	En exercice 22	Qui ont pris part à la délibération 18 (+4)	L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-neuf heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Date de la convocation :  
04/04/2024

**N° : 24 AVR C**

**OBJET :**

**BUDGET PRIMITIF 2024**

-

Lotissement Crêt du Bief 1

**Présents :** Annie AROURI, Véronique ASNAR, Emilia BRULE, Denis CREVOISIER, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Emmanuel MICHAUD, Nathalie MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE et Guillaume SAILLARD.

**Absents excusés :** Aline LACROIX (pouvoir à Alain JEANNIER), Magali LAHU (pouvoir à Véronique ASNAR), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE) et Virginie REYBIER (pouvoir à Sandrine DUTOIT).

Magali PHILIPPE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification  
Le : **15 AVR. 2024**  
Et dépôt en Sous-préfecture  
Le : **15 AVR. 2024**

**VOTE**, à l'unanimité, le budget lotissement Crêt du Bief 1 (établi hors T.V.A.) au niveau du chapitre :

	DEPENSES €		RECETTES €	
	CR	2024	CR	2024
<b>Fonctionnement</b>		3 190 098		3 190 098
<b>Investissement</b>		3 377 258		3 377 258

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.

Ainsi délibéré le 11 avril 2024

Philippe PASSOT  
Maire



Magali PHILIPPE  
Secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE**

Nombres de membres			Séance du jeudi 11 avril 2024
Afférents au Conseil Municipal 23	En exercice 22	Qui ont pris part à la délibération 18 (+4)	L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-neuf heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Date de la convocation :  
04 / 04 / 2024

**N° : 24 AVR D**

**OBJET :**

**BUDGET  
PRINCIPAL 2024**

Vote des taux  
des taxes locales

**Présents :** Annie AROURI, Véronique ASNAR, Emilia BRULE, Denis CREVOISIER, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Emmanuel MICHAUD, Nathalie MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE et Guillaume SAILLARD.

**Absents excusés :** Aline LACROIX (pouvoir à Alain JEANNIER), Magali LAHU (pouvoir à Véronique ASNAR), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE) et Virginie REYBIER (pouvoir à Sandrine DUTOIT).

Magali PHILIPPE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la notice 2023 de l'état fiscal 1259 notifié à la Commune ;

Considérant que depuis 2020, le taux de la Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité directe locale ;

Considérant qu'à compter de 2023, le taux de la Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VOTE**, à l'unanimité, les taux des taxes locales 2024 comme suit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	43.13 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	43.03 %
Taxe d'habitation :	9.54 %

Ainsi délibéré le 11 avril 2024

Philippe PASSOT  
Maire



Magali PHILIPPE  
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les  
signatures.

Acte rendu exécutoire après

Affichage ou notification  
Le : 15 AVR. 2024

Et dépôt en Sous-préfecture  
Le : 15 AVR. 2024



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE**

Nombres de membres			Séance du jeudi 11 avril 2024
Afférents au Conseil Municipal 23	En exercice 22	Qui ont pris part à la délibération 18 (+4)	L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril, à dix-neuf heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Date de la convocation :  
04 / 04 / 2024

**N° : 24 AVR E**

**OBJET :**

**BUDGET  
PRINCIPAL 2024**

-

Subventions  
aux associations

**Présents** : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Emilia BRULE, Denis CREVOISIER, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Emmanuel MICHAUD, Nathalie MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE et Guillaume SAILLARD.

**Absents excusés** : Aline LACROIX (pouvoir à Alain JEANNIER), Magali LAHU (pouvoir à Véronique ASNAR), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE) et Virginie REYBIER (pouvoir à Sandrine DUTOIT).

Magali PHILIPPE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7 ;

Dans le cadre de la politique municipale de soutien aux actions d'intérêt local dans les domaines sportif, social, culturel et éducatif ;

Afin d'accompagner l'organisation d'événements sportifs, culturels et / ou touristiques d'importance exceptionnelle permettant de renforcer la notoriété et le rayonnement de la collectivité ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer aux associations pour l'année 2024, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Montants en €
AICAF	500
Adefor39	254
Amicale Ecole Maternelle	730
Association Sportive du Collège	250
CAUE du Jura	200
AJENA	150
Plateau Bad	200
Anim'Lavans	9 000

Acte rendu exécutoire après

Affichage ou notification  
Le : **15 AVR 2024**

Et dépôt en Sous-préfecture  
Le : **15 AVR. 2024**

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les  
signatures.

... / ...  
 NP



N° : 24 AVR E

OBJET :

**BUDGET  
PRINCIPAL 2024**

Subventions  
aux associations

Bénéficiaires	Montants en €
Comité d'Animation de Pratz	3 000
Foyer d'Activité Physique de Pratz	230
Jura Sud Football	6 000
Karaté Club du Lizon	800
Les Lacets du Lizon (Course de la Passerelle)	500
Ski Club du Lizon et Handisport	4 925
APA de Morez	400
Tennis Club du Plateau	300
Chorale Arc En Ciel	500
UMC	3 000
USEP Ecole Élémentaire	930
USEP Ecole Élémentaire (CM2) Séjour Marseille	1 200
Lauconne en Scène	500
USEP du Plateau	837
Classe verte Ecole Maternelle	1 000
Festival de Musique	1 500
Les Têtes en l'air	150
Association des Parents d'Elèves du Collège du Plateau	250
Les Ateliers du Plateau	150
Le Jardin des Délices	200
Lavans Scène	300
AC Comtois	400
APEI St Claude Soutien Maud Méry de Montigny	200
Ecole de la source Séjour Bellecin	400
Reste à affecter par délibération	244
<b>TOTAL en €</b>	<b>39 200</b>

Ainsi délibéré le 11 avril 2024

Philippe PASSOT  
Maire



Magali PHILIPPE  
Secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE**

Nombres de membres			Séance du jeudi 11 avril 2024
Afférents au Conseil Municipal 23	En exercice 22	Qui ont pris part à la délibération 18 (+4)	L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-neuf heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Date de la convocation :  
04 / 04 / 2024

**Présents** : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Emilia BRULE, Denis CREVOISIER, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Emmanuel MICHAUD, Nathalie MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE et Guillaume SAILLARD.

**Absents excusés** : Aline LACROIX (pouvoir à Alain JEANNIER), Magali LAHU (pouvoir à Véronique ASNAR), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE) et Virginie REYBIER (pouvoir à Sandrine DUTOIT).

**N° : 24 AVR 01**

**OBJET :**

**FINANCES**  
**Budget Lotissement**  
**Crêt du Bief 1**

Emprunt de  
500 000 € auprès  
de la Banque Postale

Magali PHILIPPE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les offres de prêt des établissements bancaires reçues en mairie ;

Considérant qu'il convient de contracter un emprunt sur le budget «Lotissement Crêt du Bief 1», en attente de la vente des parcelles ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**, à l'unanimité, pour le financement de l'opération susvisée, de réaliser auprès de la **Banque Postale**, un emprunt d'un montant de **500 000,00 € (cinq cent mille euros)**, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Acte rendu exécutoire après

Affichage ou notification

Le :

**15 AVR. 2024**

Et dépôt en Sous-préfecture

Le :

**15 AVR. 2024**

**Durée de la phase d'amortissement** : 10 ans.

**Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2034.**

**Périodicité des échéances** : trimestrielles.

**Amortissement du capital** : progressif (échéances constantes).

**Taux d'intérêt fixe** : 3.77 %.

**Frais de dossier** : 0,10% du montant accordé, soit **500 € (cinq cents euros)**.

**Déblocage des fonds en une seule fois jusqu'au 11/06/2024.**

**Conditions de remboursement anticipé** : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les  
signatures.

**AUTORISE** le Maire à signer, avec l'établissement bancaire, le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat.

Ainsi délibéré le 11 avril 2024



Magali PHILIPPE  
Secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE**

Nombres de membres			Séance du jeudi 11 avril 2024
Afférents au Conseil Municipal 23	En exercice 22	Qui ont pris part à la délibération 18 (+4)	L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-neuf heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Date de la convocation :  
04 / 04 / 2024

**N° : 24 AVR 02**

**OBJET :**

**EMPLACEMENTS  
STATIONNEMENT  
DE TAXI**

-  
Création d'un  
4<sup>ème</sup> emplacement  
de stationnement  
de taxi

Acte rendu exécutoire après

Affichage ou notification

Le : **18 AVR. 2024**

Et dépôt en Sous-préfecture

Le : **18 AVR. 2024**

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les  
signatures.

**Présents :** Annie AROURI, Véronique ASNAR, Emilia BRULE, Denis CREVOISIER, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Emmanuel MICHAUD, Nathalie MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE et Guillaume SAILLARD.

**Absents excusés :** Aline LACROIX (pouvoir à Alain JEANNIER), Magali LAHU (pouvoir à Véronique ASNAR), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE) et Virginie REYBIER (pouvoir à Sandrine DUTOIT).

Magali PHILIPPE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** le Code des Transports ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 12 mars 2014 portant réglementation de l'exploitation des taxis et voiture de petite remise et de l'accès à l'activité de conducteur de taxi dans le département du Jura ;

**Vu** l'arrêté municipal du 8 janvier 2024 fixant à trois le nombre d'autorisations de stationnement de taxi offertes à l'exploitation sur la commune nouvelle de Lavans-lès-Saint-Claude ;

**Vu** l'arrêté municipal du 8 janvier 2024 autorisant la société JURA TAXI SARL, représentée légalement par M. Clément JANVIER, à bénéficier de l'emplacement de stationnement de taxi n° 1 sis Place Antide Janvier à Lavans-lès-Saint-Claude ;

**Vu** l'arrêté municipal du 8 janvier 2024 autorisant la société EGRAZ Ambulances Taxis SARL, représentée légalement par Mme Stéphanie EGRAZ, à bénéficier de l'emplacement de stationnement de taxi n° 2, sis sur la parcelle cadastrée AR 179, quartier de Lizon à Lavans-lès-Saint-Claude ;

**Vu** l'arrêté municipal du 8 janvier 2024 autorisant la société TRANSPORT DU LAC DE VOUGLANS SARL, représentée légalement par M. Clément JANVIER, dans le cadre de son contrat de location-gérance conclu auprès de l'entreprise titulaire de l'autorisation de stationnement, la société JURA TAXI SARL, à bénéficier de l'emplacement de stationnement de taxi n° 3 sis Place Antide Janvier à Lavans-lès-Saint-Claude ;

.....  
 AP



N° : 24 AVR 02

**OBJET :**

**EMPLACEMENTS  
STATIONNEMENT  
DE TAXI**

Création d'un  
4<sup>ème</sup> emplacement  
de stationnement  
de taxi

**Vu** la demande de création d'une autorisation de stationnement présentée le 25 mars 2024 par M. Hervé DAVID, micro-entrepreneur détenteur de la carte professionnelle de conducteur de taxi délivrée par la Préfecture du Jura, domicilié 191 rue de la Cueille à Lavans-lès-Saint-Claude, sollicitant une autorisation de stationnement de taxi (ADS) sur la Commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de créer un quatrième emplacement de stationnement de taxi sur le territoire communal.

**DIT** que l'emplacement de stationnement de taxi est situé Rue de la Fauverge à Lavans-lès-Saint-Claude.

**ACCEPTTE**, sous réserve de l'avis de la commission départementale compétente, de mettre à disposition de Monsieur Hervé DAVID l'emplacement n° 4 créé.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré le 11 avril 2024

Philippe PASSOT  
Maire



Magali PHILIPPE  
Secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE**

Nombres de membres			Séance du jeudi 11 avril 2024
Afférents au Conseil Municipal 23	En exercice 22	Qui ont pris part à la délibération 18 (+4)	L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-neuf heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Date de la convocation :  
04 / 04 / 2024

**Présents** : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Emilia BRULE, Denis CREVOISIER, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Emmanuel MICHAUD, Nathalie MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE et Guillaume SAILLARD.

**Absents excusés** : Aline LACROIX (pouvoir à Alain JEANNIER), Magali LAHU (pouvoir à Véronique ASNAR), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE) et Virginie REYBIER (pouvoir à Sandrine DUTOIT).

Magali PHILIPPE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

**Vu** l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours codifiée sous les articles L 1424-1 à L 1424-68 du Code Général des Collectivités Territoriales ; l'article L 1424-12 prévoyant notamment que le S.D.I.S. construit, acquiert ou loue les biens nécessaires à son fonctionnement.

**Considérant** qu'il convient de constater le transfert dans le patrimoine du S.D.I.S. du Jura de trois parcelles de terrain sises sur la commune de Lavans-lès-Saint-Claude sur lesquelles est édifié le Centre d'Incendie et de Secours du Lizon. Il est précisé que cette construction appartiendra au S.D.I.S. du Jura et que celui-ci est dénué de toute intention spéculative.

**N° : 24 AVR 03**

**OBJET :**

**PATRIMOINE**

Cession des parcelles  
AE 647, AE 660  
et AE 662  
au  
Service  
Départemental  
d'Incendie et de  
Secours du Jura  
(S.D.I.S.)

Centre d'Incendie et  
de Secours du Lizon

Acte rendu exécutoire après

Affichage ou notification

Le : **18 AVR. 2024**

Et dépôt en Sous-préfecture

Le : **18 AVR. 2024**



Pour extrait conforme.  
Au registre sont les  
signatures.

*[Signature]* .../... *PF*

N° : 24 AVR 03

OBJET :

**PATRIMOINE**

Cession des parcelles  
AE 647, AE 660  
et AE 662

au

Service

Départemental  
d'Incendie et de  
Secours du Jura  
(S.D.I.S.)

Centre d'Incendie et  
de Secours du Lizon

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Attendu que la commune de Lavans-Lès-Saint-Claude bénéficie de ce service public,

**ACCEPTE**, de céder, les parcelles suivantes, sises au lieudit « Vers Fond », rue des Brayettes, aux conditions suivantes :

- |  |                   |
|--|-------------------|
| - Parcelle 286 AE 657, d'une contenance de | 15 a 53 ca        |
| - Parcelle 286 AE 660, d'une contenance de | 05 a 02 ca        |
| - Parcelle 286 AE 662, d'une contenance de | 00 a 68 ca        |
| <b>Soit d'une contenance totale de</b>     | <b>21 a 23 ca</b> |

Acquéreur :

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura (S.D.I.S.) dont le siège social est situé 846 ancienne route de Bletterans à MONTMOROT (39570), représenté par Monsieur René MOLIN, ayant qualité de premier vice-Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.

Prix de vente :

**1,00 € (un euro)**

**PRECISE** que la vente de ces parcelles fera l'objet d'un acte administratif ne donnant pas lieu, lors de la formalité de publicité foncière, à la perception de droit, taxe ou honoraires en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts et de l'article L 1424-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRECISE** que pour les besoins du calcul de la contribution de sécurité immobilière qui demeure à la charge de l'acquéreur, les parties déclarent que le bien a une valeur de mille euros (1 000.00 €).

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte administratif et tout document relatif à cette mutation.

Ainsi délibéré le 11 avril 2024

Philippe PASSOT  
Maire



Magali PHILIPPE  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Magali PHILIPPE, Secretary of the meeting.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE**

Nombres de membres			Séance du jeudi 11 avril 2024
Afférents au Conseil Municipal 23	En exercice 22	Qui ont pris part à la délibération 18 (+4)	L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-neuf heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Date de la convocation :  
04 / 04 / 2024

**N° : 24 AVR 04**

**OBJET :**

**CONVENTION DE  
MISE A  
DISPOSITION**

Installation d'une  
Armoire de coupure  
de courant électrique  
Enedis, sur la parcelle  
AS 0578

Acte rendu exécutoire après

Affichage ou notification  
Le : **18 AVR. 2024**

Et dépôt en Sous-préfecture  
Le : **18 AVR. 2024**

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les  
signatures.

**Présents** : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Emilia BRULE, Denis CREVOISIER, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Emmanuel MICHAUD, Nathalie MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE et Guillaume SAILLARD.

**Absents excusés** : Aline LACROIX (pouvoir à Alain JEANNIER), Magali LAHU (pouvoir à Véronique ASNAR), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE) et Virginie REYBIER (pouvoir à Sandrine DUTOIT).

Magali PHILIPPE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** les plans d'implantation annexés au dossier de convention ;

**Considérant** la nécessité d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique,

**Considérant** qu'il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'exploitation de son réseau, ENEDIS demande à la commune une occupation du domaine public sur une partie de la parcelle cadastrée AS 578, lieudit « En Souvrage », d'une superficie totale de 364 m<sup>2</sup>, afin d'y implanter une armoire de coupure de courant électrique.

La convention jointe à la présente délibération définit les obligations de l'occupant, et notamment :

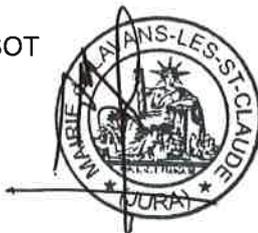
- La périodicité de la convention, soit pour la durée de l'ouvrage,
- L'indemnité unique et forfaitaire d'un montant de 20 euros (vingt euros),
- La superficie exploitée de 15 m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération avec la société ENEDIS relative à la pose d'une armoire de coupure AC3M CIM avec tous ses accessoires, d'une emprise de 15 m<sup>2</sup>, sur la parcelle cadastrée AS 578, lieudit « En Souvrage ».

Ainsi délibéré le 11 avril 2024

Philippe PASSOT  
Maire



Magali PHILIPPE  
Secrétaire de séance